

AFFAIRE N° 23, - Adjudication pour l'exploitation d'un service urbain d'autobus - Fixation de la subvention à allouer à l'entreprise adjudicataire

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Lors de sa séance du 13 Mai dernier, le Conseil avait donné son accord de principe quant à l'attribution d'une subvention de fonctionnement suffisante pour allécher les soumissionnaires éventuels à l'adjudication qui doit avoir lieu prochainement pour l'exploitation d'un service urbain de transport public de voyageurs par autobus.

Le montant de la subvention annuelle à allouer à l'adjudicataire du service urbain de transport public de voyageurs par autobus pourrait, pour la première année, être fixé à Trois Millions (somme retenue au cours des

entretiens que nous avons eus à ce sujet). Les résultats de la première année d'exploitation nous le permettront.

Si vous approuvez cette solution, je vous demanderai de m'autoriser à lancer une nouvelle adjudication./.

Mise aux voix la proposition contenue dans le rapport ci-dessus est adoptée à l'unanimité.